



AP[®] French Language and Culture 2012 Audio Scripts

About the College Board

The College Board is a mission-driven not-for-profit organization that connects students to college success and opportunity. Founded in 1900, the College Board was created to expand access to higher education. Today, the membership association is made up of more than 5,900 of the world's leading educational institutions and is dedicated to promoting excellence and equity in education. Each year, the College Board helps more than seven million students prepare for a successful transition to college through programs and services in college readiness and college success — including the SAT[®] and the Advanced Placement Program[®]. The organization also serves the education community through research and advocacy on behalf of students, educators, and schools.

© 2012 The College Board. College Board, Advanced Placement Program, AP, AP Central, SAT, and the acorn logo are registered trademarks of the College Board. Admitted Class Evaluation Service and inspiring minds are trademarks owned by the College Board. All other products and services may be trademarks of their respective owners. Visit the College Board on the Web: www.collegeboard.org. Permission to use copyrighted College Board materials may be requested online at: www.collegeboard.org/inquiry/cbpermit.html.

Visit the College Board on the Web: www.collegeboard.org.

AP Central is the official online home for the AP Program: apcentral.collegeboard.org.



2012 AP[®] FRENCH LANGUAGE AND CULTURE FREE-RESPONSE QUESTIONS
SCRIPTS FOR SECTION II, PART A

Track #1 Directions: Task #2

(N) You have one minute to read the directions for this task.
 Vous aurez une minute pour lire les instructions pour cet exercice.

(60 seconds)

(N) You will now begin this task.
 Vous allez maintenant commencer cet exercice.

Track #2 Task #2

(N) Vous aurez six minutes pour lire le sujet de l'essai, la source numéro un et la source numéro deux.

(360 seconds)

(N) Arrêtez de lire. Maintenant allez à la source numéro trois. Vous aurez trente secondes pour lire l'introduction.

(30 seconds)

(N) Maintenant écoutez la source numéro trois.

(MA) Droit à l'oubli, Jean-Marc Manach, vous, vous dites «attention».

(MB) Bah, attention oui, attention à la diabolisation de l'Internet parce que, euh, à l'occasion de ce débat sur le droit à l'oubli, moi j'ai beaucoup entendu parler de la société de surveillance, de gens qui assimilent Internet à la société de surveillance. Or moi, je travaille sur la société de surveillance depuis dix ans maintenant, et la société de surveillance c'est pas, c'est pas Internet. Euh, Internet c'est un monde de transparence, c'est, c'est un espace de liberté d'expression, les gens s'expriment, c'est un espace public, les gens y mettent les informations qu'ils ont envie d'y mettre. Alors que la société de surveillance c'est quand il y a des, euh, des, des, des individus ou des institutions qui nous surveillent à notre insu. Pour chercher la petite bête, pour essayer de trouver des délinquants, pour essayer de trouver des fraudeurs. Ce n'est pas du tout la même chose qu'Internet.

(MA) Euh, Jean-Marc Manach, je voudrais qu'on revienne un petit peu au concret. Si sur mon site Internet à moi, j'écris des choses fausses sur vous, s'il y a de de la diffamation, s'il y a de l'injure, j'imagine que vous allez pas être très, très content et là vous avez pas forcément la possibilité vous d'enlever ce que j'écris sur le site. Donc, est-ce qu'il faut pas effectivement, euh, trouver une solution pour que, euh, on efface ce que j'ai écrit sur vous.

(MB) La loi s'applique sur Internet comme elle s'applique ailleurs. Donc s'il y a effectivement quelque chose de l'ordre de la diffamation, la loi est là pour prévoir des, des, des mesures, qui permettent de corriger cet état de fait.

(MA) Donc, la légalisa ... la loi actuelle suffit d'après vous.

2012 AP[®] FRENCH LANGUAGE AND CULTURE FREE-RESPONSE QUESTIONS
SCRIPTS FOR SECTION II, PART A

(MB) Normalement, les, la loi actuelle, euh, normalement, si je regarde les faits, euh, c'est-à-dire le nombre de cas où, dont j'entends, moi, je suis journaliste sur Internet depuis dix ans, donc je vois ce, ce genre d'affaires là et je n'ai pas été régulièrement confronté ou très régulièrement confronté à des internautes qui se plaignent, euh, d'être diffamés sur le Net. Je sais qu'il y a des gens qui ne sont pas du tout contents. Alors on a eu le cas justement d'un avocat à l'atelier sur le droit à l'oubli qui est fort mécontent parce qu'il y a plein de gens qui critiquent, euh, des, des, des choses qu'il a pu faire en tant qu'avocat sur Internet. Donc, je comprends qu'il y a des gens qui sont pas d'accord, enfin, qui peuvent être chagrinés, voire très peinés, de voir qu'il y a des gens qui utilisent cette liberté d'expression.

(MA) Mais alors quelle réponse leur offrir?

(MB) C'est, c'est, le problème c'est que sur Internet c'est un espace public. Tout le monde devient une personnalité publique. Comme on devient une personnalité publique, il faut accepter le droit à la critique. C'est exactement la même chose qu'avec les journalistes. Il y a des journalistes qui vont écrire des choses qui vont vous déplaire, qui vont déplaire à des personnalités publiques. Ben, si ça relève de la diffamation, si ça relève de l'atteinte à la vie privée, la loi doit s'appliquer. Alors, peut-être qu'il faut effectivement adapter la loi pour faciliter, euh, le fait de pouvoir, euh, poursuivre des gens ou en tout cas implanter des procédures en matière d'atteinte, euh, à la, euh, à la vie privée ou de diffamation, c'est pas exactement ce qui est pour l'instant est prévu dans le projet de loi sur le droit à l'oubli. Et moi ce que je sais aujourd'hui, c'est qu'il y a beaucoup plus de chance d'avoir des accidents, ou d'avoir des problèmes quand on traverse la rue ou quand on prend une voiture que quand on va sur Internet.

(N) Maintenant écoutez de nouveau.

Repeat

(N) Maintenant vous aurez quarante minutes pour préparer et écrire votre essai persuasif.

(2400 seconds)

Track #3 Directions: End of Part A

(N) End of recording

**2012 AP[®] FRENCH LANGUAGE AND CULTURE FREE-RESPONSE QUESTIONS
SCRIPTS FOR SECTION II, PART B**

Track #1 Directions: Part B

(N) Part B

(N) This part requires spoken responses. Your cue to start or stop speaking will always be this tone.

(TONE)

Cette partie demande des réponses orales. Votre signal pour commencer ou cesser de parler sera toujours cette tonalité.

(TONE)

(N) You have one minute to read the directions for this part.
Vous aurez une minute pour lire les instructions pour cette partie.

(60 seconds)

(N) You will now begin this part.
Vous allez maintenant commencer cette partie.

Track #2 Directions: Task #3

(N) You have one minute to read the directions for this task.
Vous aurez une minute pour lire les instructions pour cet exercice.

(60 seconds)

(N) You will now begin this task.
Vous allez maintenant commencer cet exercice.

Track #3 Task #3

(N) Vous aurez une minute pour lire l'introduction.

(60 seconds)

(N) Maintenant la conversation va commencer. Appuyez sur "Record" maintenant.

Track #4 Task #3a

(WA) Ah, salut. Tu sais, c'est vraiment pas mon jour aujourd'hui! Je viens d'apprendre une mauvaise nouvelle.

TONE

(20 seconds)

TONE

2012 AP[®] FRENCH LANGUAGE AND CULTURE FREE-RESPONSE QUESTIONS
SCRIPTS FOR SECTION II, PART B

Track #5 Task #3b

(WA) Eh bien, figure-toi, j'avais présenté un dossier pour étudier en France, et toutes les écoles que j'avais contactées ont refusé! Je ne sais pas quoi faire!

TONE

(20 seconds)

TONE

Track #6 Task #3c

(WA) Tu sais bien que j'ai toujours voulu aller en France pour perfectionner mon français. Pour moi, on ne peut pas vraiment apprendre une langue si on l'étudie seulement en cours: il faut aller dans un pays où on la parle.

TONE

(20 seconds)

TONE

Track #7 Task #3d

(WA) Enfin, c'est dommage parce que je ne pense pas pouvoir faire ce genre de voyage quand je serai à l'université.

TONE

(20 seconds)

TONE

Track #8 Task #3e

(WA) Oui, tu as sûrement raison...je vais réfléchir à tout ça. En tout cas, merci bien de tes conseils!

TONE

(20 seconds)

TONE

Track #9 Directions: End of Task #3

(N) Press Pause to pause your recorder
Appuyez sur "Pause" pour mettre en pause la machine.

(N) Now turn to the next task.
Maintenant allez à l'exercice suivant.

2012 AP[®] FRENCH LANGUAGE AND CULTURE FREE-RESPONSE QUESTIONS
SCRIPTS FOR SECTION II, PART B

Track #10 Directions: Task #4

- (N) You have one minute to read the directions for this task.
 Vous aurez une minute pour lire les instructions pour cet exercice.

(60 seconds)

- (N) You will now begin this task.
 Vous allez maintenant commencer cet exercice.

Track #11 Task #4

- (N) Vous aurez quatre minutes pour lire le sujet de présentation et pour préparer votre exposé.

(240 seconds)

- (N) Vous aurez deux minutes pour enregistrer votre réponse. Appuyez sur “Record” ou relâchez la touche
 “Pause” maintenant. Commencez à parler après la tonalité.

TONE

(120 seconds)

TONE

Track #12 Directions: End of Part B

- (N) Press Stop to stop your recorder.
 Appuyez sur “Stop” pour arrêter la machine.

- (N) End of recording